

ARTS PLASTIQUES EN CLASSE DE SECONDE

LYCEE ARTHUR VAROQUAUX

Dans le sillage de la réforme du lycée, l'enseignement des arts plastiques peut se poursuivre en seconde puis en première et terminale. Il est accessible à tous les élèves quittant la classe de troisième, dans le cadre de l'option puis d'une spécialité en cycle terminal.

L'enseignement des arts plastiques au lycée a pour principe l'exercice d'une pratique plastique en relation étroite avec la construction d'une culture artistique.

Développant les compétences travaillées au collège, l'enseignement des arts plastiques encourage et valorise les capacités d'expression de chaque élève. S'appuyant sur une dynamique d'exploration et d'expérimentation, de recherche et d'invention, les arts plastiques couvrent l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes : le dessin reste la modalité d'expression première, sans exclure la peinture, sculpture, photographie et l'architecture.



En classe de seconde, cet enseignement s'inscrit dans la continuité de celui du collège. Il poursuit le développement des compétences et des savoirs travaillés au cycle 4 et en

introduit de nouveaux. Il permet de développer une pratique plastique plus autonome, ambitieuse et aboutie.



Mobilisant des situations variées, suscitant des approches diversifiées, dans un dispositif de classe ou d'atelier, l'enseignant engage les élèves dans une dynamique sans cesse renouvelée.

Encourageant les projets individuels et collectifs, il suscite des expériences sensibles avec la création artistique et nourrit la réflexion sur l'art. Les lycéens inscrits en arts plastiques construisent des projets innovants, appréhendent l'art d'hier et pratiquent l'art d'aujourd'hui sous toutes ses formes.



Les formes multiples de la pratique, les projets et les productions réalisées constituent des supports particulièrement propices aux nouvelles épreuves du baccalauréat, écrite comme orale. Cet enseignement enrichit le parcours lycéen des dimensions créative, sensible, culturelle et artistique requises dans de nombreuses formations après le lycée.



Concrètement, cet enseignement se repartit de la façon suivante : 2 heures de pratique artistique et 1 heure d'Histoire de l'Art par semaine. Les élèves travaillent dans une logique de projet qu'ils construisent progressivement, de la réflexion jusqu'à l'aboutissement, principalement dans le cadre du cours. Chaque séance débute systématiquement par la réalisation de deux ou trois croquis.

Après la troisième, TOUS les élèves peuvent poursuivre un enseignement artistique en choisissant l'enseignement optionnel ARTS PLASTIQUES en seconde puis l'enseignement de spécialité en cycle terminal.



Pour tous renseignements sur l'enseignement des arts plastiques au lycée

Monsieur Pascal Bartosik
Professeur d'arts plastiques
Lycée Arthur Varoquaux
10 rue Jean Moulin
54510 Tomblaine
ce.0540044@ac-nancy-metz.fr

Pour suivre l'actualité de la section arts



art.varoq